

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Confirmation d'un cas de fièvre jaune en Guyane Suivez les recommandations de prévention

L'institut Pasteur de Guyane a confirmé hier une infection par le virus de la fièvre jaune sur le territoire guyanais, pour la première fois depuis 1998. Selon les premières investigations de l'ARS, cette personne aurait pu être contaminée dans la zone frontalière de Oiapoque au Brésil. La patiente, avec des antécédents de séjour en forêt près de St Elie et dans la vallée de l'Oyapock, est décédée le 9 août.

L'Agence régionale de santé et ses partenaires locaux ont mis en place toutes les mesures de gestion (investigation, démoustication...) et d'information nécessaires pour prévenir l'apparition de nouveaux cas et rappellent que la vaccination est la principale mesure de prévention contre la fièvre jaune.

La fièvre jaune : transmission à l'homme, symptômes et traitements

La fièvre jaune est une maladie virale aiguë transmissible de l'animal (singe) à l'homme et d'homme à homme par divers moustiques (genre Aedes, mais aussi autres genres circulant en forêt). Le virus de la fièvre jaune se transmet par la piqûre d'un moustique infecté.

Après une incubation d'environ une semaine, la maladie se caractérise par les symptômes suivants : fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête, nausées, vomissements. Des formes graves (hémorragies, troubles hépatiques, troubles rénaux) peuvent se développer dans 15% des cas.

La vaccination est la principale mesure de prévention contre la fièvre jaune. Le vaccin est sûr, et très efficace, une seule dose suffit généralement à conférer une immunité durable et une protection à vie contre la maladie. Il donne en 30 jours une protection immunitaire efficace à 99% des sujets vaccinés.

En cas de fièvre jaune, un traitement symptomatique peut être proposé (réhydratation, administration de médicaments visant à limiter la fièvre, les vomissements et la douleur, antibiotiques pour les surinfections).

L'Agence régionale de santé et ses partenaires mobilisés

Sans attendre la confirmation de la contamination, la Direction de la Démoustication de la Collectivité territoriale de Guyane a déjà commencé, quand cela était possible, ses opérations de démoustication autour des lieux identifiés de transit de la patiente décédée. Parmi les lieux identifiés de transit, nous pouvons à ce jour compter : le Centre Hospitalier de Cayenne, le Centre médico-chirurgical de Kourou ; la forêt environnant Saint Elie ; dégrad de Petit Saut ; le bas Oyapock.

L'ARS recommande aux personnes non vaccinées qui présentent des symptômes et se sont rendus dans ces lieux depuis le 15 aout 2017 de consulter sans tarder leur médecin. Les personnes non vaccinées peuvent se faire vacciner chez la plupart des médecins généralistes et dans les centres suivants : CPS de la Croix Rouge, CDPS du Centre Hospitalier de Cayenne, centres PMI de la CTG, consultation du voyageur au Centre hospitalier de Cayenne. L'ARS a informé les professionnels de santé de ce cas et de la mise en œuvre de ces dispositions.

La liste des médecins et des centres est disponible sur le site ARS Guyane : <https://www.guyane.ars.sante.fr/fievre-jaune>

Se protéger individuellement et collectivement contre les moustiques

La mobilisation de tous contre le moustique est essentielle. L'Agence régionale de santé recommande d'adopter un certain nombre de mesures individuelles et collectives:

- détruire les larves ainsi que les gîtes potentiels de reproduction des moustiques autour et dans l'habitat (en supprimant, les soucoupes sous les pots de fleurs et en vidant au moins une fois par semaine tous les récipients contenant de l'eau stagnante : détrit, gouttières...);
- en zone urbanisée comme en forêt, se protéger des piqûres de moustiques en portant des vêtements longs, en utilisant des répulsifs cutanés (en respectant les précautions d'emploi, en particulier chez l'enfant et la femme enceinte) ainsi que des moustiquaires, en particulier de berceau chez le nouveau-né et le nourrisson;
- protéger l'habitat (moustiquaires, diffuseurs électriques, tortillons....).

Contact presse :

Isabelle BATANY, Chargée de communication de l'ARS Guyane

Courriel : isabelle.batany@ars.sante.fr

Tél : 05 94 25 72 74 - Mobile : 06 94 38 68 63 ou 06 94 45 57 98